

CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)
50^e Réunion du Comité permanent
Punta del Este, Uruguay, 9 juin 2015

SC50-02

Cadre et Plan de la Convention de Ramsar pour la mobilisation de ressources et les partenariats, en appui à l'application de la Convention de Ramsar et de son 4^e Plan stratégique pour 2016-2021

Action requise :

- Le Comité permanent est invité à approuver le Cadre et Plan, sous réserve des délibérations de la Conférence des Parties.

Contexte

Le présent document décrit quelques considérations et actions proposées pour la Convention de Ramsar concernant les partenariats et les appels de fonds. Il répond directement au projet de résolution XII.7 de la COP12 prévoyant que la 12^e Session de la Conférence des Parties approuvera le paragraphe suivant :

DEMANDE un projet révisé de Cadre pour la mobilisation de ressources et les partenariats et plan de travail associé pour la période 2016–2021 pour examen à la 50^e Réunion du Comité permanent.

La proposition repose sur une longue histoire de travaux l'ayant précédée, notamment :

- les documents de la Convention, tels que le document COP11 Doc.18, *Cadre stratégique pour les partenariats Ramsar : partenariats et appels de fonds*; la Résolution XI.6 *Partenariats et synergies avec les Accords multilatéraux sur l'environnement et autres institutions*; et la Résolution X.12 *Principes régissant les partenariats entre la Convention de Ramsar et le secteur privé*;
- les discussions relatives à l'élaboration d'une première proposition pour la mobilisation des ressources et les partenariats, fin 2014, avec les Organisations internationales partenaires (OIP) et d'autres partenaires clés, des membres du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST) et des Parties contractantes dans le cadre de Réunions régionales (avec des séances consacrées exclusivement à ce thème lors des Réunions régionales pour l'Asie et pour l'Europe);
- l'examen et les commentaires des membres du Comité permanent à la 48^e Réunion sur la première proposition;
- une communication et un contact directs avec plusieurs Parties contractantes et Initiatives régionales pour solliciter leurs commentaires sur une deuxième proposition reformulée. Douze Parties ont été contactées et des appels ont eu lieu avec six autres (Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Japon, Ouganda et Sénégal) ainsi qu'avec MedWet;

- tout au long, des orientations ont été fournies par toute l'équipe du Secrétariat Ramsar.

Le document s'articule autour de trois questions fondamentales :

1. Pourquoi est-il nécessaire d'avoir un Cadre et Plan de mobilisation des ressources et des partenariats?
2. Quels sont les domaines d'action proposés?
3. Comment le Secrétariat Ramsar propose-t-il et prévoit-il de progresser dans les domaines proposés?

1. Pourquoi est-il nécessaire d'avoir un Cadre et Plan de mobilisation des ressources et des partenariats?

La motivation et l'objet du Cadre pour les partenariats et du Plan de mobilisation des ressources sont les suivants :

1.1. Renforcer la collaboration et la participation avec les partenaires pour obtenir un impact maximum :

Le 4^e Plan stratégique de la Convention de Ramsar pour 2016-2021 sera la pierre angulaire de nos efforts conjoints, avec des buts et objectifs qui forment la base de la contribution de la Convention au développement durable. Ce cadre propose de promouvoir, soutenir et renforcer la mise en œuvre du 4^e Plan stratégique en informant et influençant différentes organisations et personnes du secteur public et du secteur privé et en coopérant avec elles.

1.2. Accroître le financement pour le Plan stratégique :

Appliquer la Convention nécessite un appui financier à différents niveaux – pour le financement du Secrétariat, la viabilité à plus long terme et le succès des Initiatives régionales, le déplacement des capitaux vers de meilleures pratiques, des projets qui sont menés par nos partenaires, etc. Le potentiel de réussite des appels de fonds et de la mobilisation des ressources financières dépend en grande partie de la visibilité et du profil de la Convention soutenus par la communication et repose aussi sur un effort conjoint de l'équipe.

1.3. Renforcer les synergies avec d'autres organisations compétentes aux niveaux international et régional :

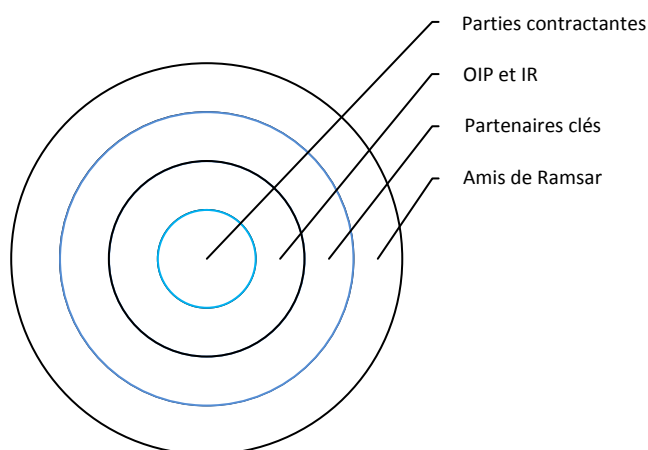
Le Cadre cherche à soutenir les efforts de renforcement des synergies entre les AME et autres institutions pour améliorer l'efficacité générale et l'impact au sein du « système mondial ».

2. Quels sont les domaines d'action proposés?

Il y a trois domaines d'action proposés :

2.1. Renforcer la collaboration et la participation avec les partenaires, pour obtenir un impact maximum

Il pourrait être utile de considérer les partenaires à travers différents « cercles concentriques » qui entourent les Parties contractantes et le Secrétariat de la Convention, comme illustré dans le graphique ci-dessous.



Sur son site web, la Convention de Ramsar classe actuellement les partenaires dans les catégories OIP, secteur privé ou partenaires du développement durable. Une liste complète des partenaires actuels et des Initiatives régionales se trouve dans l'annexe A.

Une fois que le nouveau Plan stratégique pour 2016-2021 sera adopté, il sera possible de cerner et de mieux définir – à tous les niveaux – la contribution que chaque partenaire peut faire dans le contexte de la vision, des buts et des objectifs de la Convention sur les six prochaines années. Un exercice de cartographie stratégique pourrait nous indiquer comment mieux modifier, faire évoluer et peut-être élargir la liste des partenaires.

En s'appuyant sur cette cartographie, il sera aussi possible d'élargir le nombre de catégories de manière à séparer les organisations qui font partie du système des Nations Unies, les organisations de bassins hydrographiques, les groupes de spécialistes des zones humides, les réseaux de renforcement des capacités, la communauté d'observation de la Terre ou la communauté de la conservation. Une catégorie pour les bailleurs de fonds, qui apportent un appui financier, pourrait aussi être ajoutée, qui comprendrait des organismes multilatéraux, bilatéraux, des fondations, le secteur privé et des personnes fortunées.

Il est également important de savoir comment mieux partager les connaissances au sein de la communauté Ramsar (p. ex., Groupe d'évaluation scientifique et technique, Organisations internationales partenaires, Initiatives régionales, Conseillers régionaux principaux, partenaires clés, Amis de Ramsar, etc.) afin que l'élan puisse se construire là où il existe des possibilités, autour de priorités communes. Certaines des activités proposées à la COP12, comme l'élaboration d'un réseau virtuel pour les Initiatives régionales, soutiendront cette idée.

Ensemble, les éléments décrits dans cette section peuvent soutenir l'Objectif 17 du projet de 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2021 : « La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux ».

2.2 Augmenter le financement de la Convention

Lorsqu'on examine les moyens de réaliser la mobilisation de ressources pour les Parties et de répondre aux besoins budgétaires non administratifs, il y a deux points à considérer.

2.2.1 Mobilisation des ressources financières

Le but doit être de promouvoir les intérêts de toutes les Parties et d'aider à soutenir les Parties et partenaires qui cherchent à accéder à des fonds conformément au 4^e Plan stratégique. Pour y parvenir, le mieux est d'agir de manière à positionner les constituants de la Convention de Ramsar de façon à obtenir un accès aux mécanismes financiers existants et à venir.

Les zones humides sont liées à au moins sept des objectifs de développement durable actuels en raison de la grande diversité des services écosystémiques qu'elles fournissent à l'humanité. Compte tenu de leur valeur et de leur pertinence pour l'ordre du jour du développement durable mondial, il existe de nombreuses voies à suivre et explorer lorsqu'on recherche des fonds pour financer l'ambition des Parties concernant les zones humides. Certains exemples se trouvent dans le contexte des marchés du carbone (p. ex., le Climate and Development Knowledge Network, le Mécanisme pour un développement propre), de la foresterie (réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts +, etc.), de la biodiversité (p. ex., Commission européenne), de la croissance verte (p. ex., Global Green Growth Institute), de l'innovation (p. ex., Global Innovation Fund) et de la résilience (p. ex., The Global Resilience Partnership).

Dans ce cadre, il est donc proposé de donner tout particulièrement la priorité aux efforts suivants :

- Le Fonds pour l'environnement mondial, qui est le plus grand fonds d'affectation spéciale pour soutenir les questions environnementales mondiales. L'analyse du Secrétariat Ramsar indique qu'entre 1991 et aujourd'hui, le FEM a attribué environ 2 milliards d'USD en subventions et obtenu plus de 11 milliards d'USD comme cofinancement pour les zones humides, soit en tant que projets entièrement consacrés aux zones humides, soit dans le cadre de projets où les zones humides étaient des éléments importants. La plus grande partie consacrée aux zones humides est venue de la phase 5 du FEM (2010 à 2014) lorsque le FEM a fourni près de 750 millions d'USD en subventions et qu'environ 4,5 milliards d'USD de cofinancement ont été trouvés. Le FEM inscrit la Convention de Ramsar comme partenaire de ses activités internationales pour l'eau dans le cadre de la stratégie du FEM 6 qui élargit également ce domaine de possibilité pour la communauté Ramsar. La Convention de Ramsar agissant comme partenaire chef de file pour les zones humides dans le cadre de l'application de la Convention sur la diversité biologique, comme décrit dans un *Programme de travail conjoint pour 2011-2020*, il est également proposé de développer des orientations spécifiques sur les zones humides en relation avec les possibilités existantes dans les travaux du FEM relatifs à la biodiversité.
- Élaborer des orientations pour la communauté des donateurs sur les besoins des zones humides et les possibilités qu'elles offrent en s'appuyant sur les travaux de la Convention.
- Explorer le potentiel pour la communauté Ramsar et d'autres publics concernés par les zones humides et travailler ensemble pour construire un « Partenariat mondial pour la restauration des zones humides » dans le but d'obtenir de multiples avantages pour le climat, l'alimentation, la prévention des risques de catastrophe, les moyens d'existence et la sécurité de l'eau. Le but serait de construire une alliance entre tous ceux qui travaillent sur ces questions et de concevoir des objectifs mondiaux que les partenaires pourraient s'engager à atteindre. Ce partenariat pourrait aussi conduire à mettre sur pied des systèmes facilitant et permettant des projets d'action menés, au niveau national, par les partenaires.
- Explorer la voie d'une collaboration plus étroite avec la plateforme de financement en ligne de la Convention sur la diversité biologique, « LifeWeb », qui agit comme centre d'échange pour d'importants investissements dans les projets ou possibilités de projets.

Ensemble, toutes ces activités peuvent contribuer à l'Objectif 16 du projet de 4^e Plan stratégique pour 2016- 2021, à savoir « Les ressources, notamment financières, issues de toutes les sources, pour une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2021, sont fortement accrues ».

2.2.2 Budget non administratif

Le tableau du budget non administratif ci-dessous résume les priorités en matière d'appels de fonds (voir annexe B pour une explication plus complète sur tous les points énumérés) et fera l'objet d'une révision nécessaire après les commentaires de la COP12. Le tableau et le texte explicatif qui suit dans l'annexe B sont tels qu'ils ont été publiés dans le projet de résolution XII.1 Rev.1 pour la COP12 sur les questions financières et budgétaires.

BUDGET NON ADMINISTRATIF 2016-2018	Élément du budget non administratif	Financement nécessaire sur trois ans (en CHF)
1. Recrutement de trois Responsables régionaux pour répondre aux besoins d'avis des Parties concernant : la mise à jour des données relatives aux sites et le SISR, les dossiers liés à l'Art 3.2, les initiatives régionales, le suivi de projet, la mobilisation de ressources, l'élaboration d'indicateurs, etc.	A	900 000
2. Missions consultatives Ramsar à l'intention des Parties ayant demandé une assistance.	B	620 000
3. Soutien à la création d'un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides et appui à des projets précis, conformément aux objectifs du 4e Plan stratégique Ramsar, au moyen de partenariats et d'un soutien aux Parties.	C	500 000
4. Appui à l'utilisation de la langue arabe dans tout ce qui a trait au site web, au SISR, à la communication et aux publications, et soutien en faveur des Parties arabophones.	D	1 400 000
5. Établissement de contacts et gestion d'un réseau virtuel pour les professionnels des zones humides, dans le but de produire les supports voulus, de développer les capacités, d'échanger des données d'expérience et de faciliter l'échange d'information entre pays et populations.	E	360 000
6. Appui en faveur du nouveau Programme de travail 2016-2018 du GEST à l'aide de mesures visant à examiner les procédés et produits du GEST, à se conformer à la nouvelle stratégie et à fournir des avis techniques sur mesure en réponse à des besoins précis.	F	750 000
7. Appui aux Réseaux d'initiatives régionales et Centres régionaux. Financement pour les activités prioritaires.	G	820 000
8. Renforcement de la collaboration avec GlobWetlands, la NASA, la JAXA et l'ESA afin de faire bénéficier les Parties des techniques d'observation de la terre et de la participation du public, et mise à profit des progrès actuels pour poursuivre l'amélioration des ensembles de données et l'accès aux mégadonnées.	H	350 000

9. Appui et cofinancement en faveur du développement du Réseau culturel Ramsar et élargissement des efforts pour mieux faire connaître les liens entre les « Zones humides, la culture et les moyens d'existence », un programme initialement financé par la Fondation MAVA.	I	400 000
10. Ressources de 700 000 CHF par an en faveur du Fonds de petites subventions aux fins de la protection et de l'utilisation rationnelle des zones humides.	J	2 100 000
11. Élaboration des systèmes de rapport en ligne et d'indicateurs pour le 4e Plan stratégique Ramsar (2016-2021).	K	230 000
12. Programme de CESP de la Convention (2016-2021).	L	600 000
13. Journée mondiale des zones humides.	M	150 000
14. Établissement d'un rapport intitulé « Horizon des Sites Ramsar », sur le modèle du rapport « Horizon du patrimoine mondial de l'UICN » récemment publié.	N	225 000
DÉPENSES LIÉES À LA COP13		
15. Frais liés à l'ensemble des réunions régionales précédant la COP pour soutenir les délégués et prise en charge des dépenses liées aux réunions préparatoires en vue de la COP13.	O	650 000
16. Ressources pour parrainer et amener les délégués admissibles à la COP13 de 2018.	P	600 000
TOTAL	CHF	10 655 000

2.3 Renforcer les synergies

Le sens de synergie est le suivant «*Action coordonnée de plusieurs organes, association de plusieurs facteurs qui concourent à une action, à un effet unique.*»¹ Avec cette définition à l'esprit, la proposition vise à explorer et trouver des moyens d'augmenter l'impact et l'efficacité par des collaborations avec le système des Nations Unies, d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, le Groupe de la Banque mondiale et les banques de développement multilatérales, les Initiatives régionales de la Convention de Ramsar, les conventions régionales, les organismes d'aide au développement, etc.

Deux priorités suggérées sont les suivantes :

- **Participer et contribuer à des initiatives officielles qui renforcent la coopération et les synergies** entre les AME relatifs à l'eau et à la biodiversité.
- **Renforcer les capacités des Initiatives régionales Ramsar** et soutenir leur croissance en harmonie avec le Plan stratégique et les possibilités pour la Convention dans son ensemble.

Les activités proposées dans cette section répondent également aux préoccupations soulevées dans le document COP12 DOC.16 : « *Considérations du groupe de travail sur le plan stratégique sur les mécanismes visant à renforcer la visibilité et la stature de la*

¹ Le Grand Robert de la langue française

3. Comment le Secrétariat Ramsar propose-t-il et prévoit-il de progresser dans les domaines proposés?

Cette section comprend une liste d'actions que le Secrétariat pourrait mener à bien. Il est proposé que le Chef des partenariats, en collaboration avec ses collègues du Secrétariat Ramsar, coordonne, promeuve et soutienne les travaux dans tous les domaines énumérés et fournisse des rapports périodiques sur les progrès au Comité permanent. Les plans de travail et objectifs individuels pour le personnel seront fixés au niveau interne, conformément à la nouvelle politique des ressources humaines de l'UICN et seront mis à disposition sur demande.

Augmenter l'engagement et la collaboration, le Secrétariat propose de :

- promouvoir les intérêts de la Convention à travers des canaux influents et au profil élevé :
 - i. identifier et faire une liste des activités clés, organisations et personnes avec lesquelles collaborer ainsi qu'un plan pour guider notre participation (p. ex., Financement du développement (ECOSOC-ONU), COP21 de la CCNUCC, COP12 de la CNUCLD, etc.);
 - ii. participer et/ou s'exprimer lors d'événements pour promouvoir les intérêts de la Convention de Ramsar, en particulier si cela peut conduire à des possibilités de financement (p. ex., Groupe consultatif sur la diversité biologique, ateliers de planification du FEM 7, etc.);
 - iii. organiser des activités s'il existe la capacité (notamment financière) de le faire et si cela crée des possibilités (p. ex., via le Réseau culturel Ramsar sur les aspects culturels des zones humides tels que l'art, la cuisine, les loisirs, etc.);
 - iv. concevoir des messages clés qui puissent convenir aux intérêts de publics, d'événements et d'occasions particuliers, etc.;
- promouvoir les relations autour de priorités communes :
 - v. tenir et mettre à disposition une liste des partenaires actuels;
 - vi. élaborer des « plans de relations publiques » de haut niveau avec chacune des Organisations internationales partenaires de la liste;
 - vii. cartographier de façon stratégique les partenariats nouveaux et prioritaires à développer, d'après les objectifs convenus dans le 4^e Plan stratégique pour 2016-2021;
 - viii. organiser une réunion annuelle des Organisations internationales partenaires de la Convention et/ou des partenaires clés afin de renforcer la collaboration conjointe;
 - ix. élaborer des accords avec différentes organisations afin de soutenir des activités qui renforcent la mise en œuvre de la Convention.
- globalement, chercher à créer des possibilités et à y répondre.

Pour augmenter le financement, le Secrétariat propose de :

- trouver des fonds pour les obligations du budget non administratif par les moyens suivants :
 - i. développer et tenir activement une liste des perspectives de financement (fondations, individus fortunés, entreprises et gouvernements) spécifiques à chaque point du budget non administratif;
 - ii. élaborer de brèves notes de concept et matériel pour promouvoir des idées et des possibilités;

- iii. élaborer des propositions de financement pertinentes pour les intérêts de la Convention et les faire correspondre à des bailleurs de fonds spécifiques;
 - iv. obtenir des donations qui augmentent substantiellement le financement requis;
 - v. fournir des rapports écrits et oraux opportuns aux bailleurs de fonds des activités non administratives;
- soutenir la mobilisation de ressources financières par les moyens suivants :
 - vi. élargir l'engagement auprès du Fonds pour l'environnement mondial, en particulier par la participation aux ateliers ouverts (Extended Constituency Workshops) et fournir des commentaires et un appui sur le développement des projets du FEM dans toute la mesure du possible;
 - vii. positionner Ramsar au sein d'autres mécanismes importants actuels et futurs en matière de financement, comme le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation, le Climate and Development Knowledge Network, le Global Green Growth Institute, la REDD+, etc.;
 - viii. collaborer avec les Organisations internationales partenaires, les Initiatives régionales, les Parties contractantes et autres parties, pour explorer les cas et potentiels d'élaboration d'un « Partenariat mondial pour la restauration des zones humides » comme plateforme pour une rencontre entre ceux qui ont la capacité d'entreprendre une telle action et ceux qui ont la capacité de fournir un financement;
 - ix. explorer la possibilité d'une collaboration accrue avec la plateforme LifeWeb de la Convention sur la diversité biologique par l'intermédiaire de l'échange d'idées et de possibilités d'investissement dans les projets dont le Secrétariat a connaissance.

Pour renforcer les synergies, le Secrétariat propose de :

- participer à l'Initiative « Synergies » entre les AME conduite par le PNUE;
- participer au Groupe de liaison sur la biodiversité;
- collaborer avec la CNULD sur les aspects de la restauration des zones humides et des terres arides;
- assurer une coordination étroite avec d'autres conventions relatives à l'eau, notamment la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux;
- mettre l'accent sur le renforcement de la collaboration et l'engagement accrus entre Ramsar et les Initiatives régionales.

Annexe A

Partenaires actuels

(comme indiqué sur le site web de la Convention de Ramsar)

Organisations internationales partenaires

Birdlife International

IWMI

UICN

Wetlands International

WWF

Secteur privé

Biosphere Connections

Fonds Livelihoods

Groupe Danone

Sustainable Agriculture Initiative

Partenaires en développement durable

African Centre for Parliamentary Affairs

Agence de coopération internationale japonaise (JICA)

Agence européenne pour l'environnement

Albertine Rift Conservation Society

ASEAN Centre for Biodiversity

Autorité du bassin du Niger

Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies

Canards illimités/Ducks Unlimited

CCNUCC

CEE-ONU

CNUCED (commerce et développement)

CNULD

Commission du bassin du lac Tchad

Commission internationale du bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS)

Commission internationale pour la protection du Danube

Conservation International

Convention de Barcelone

Convention de Cartagena

Convention des Carpates

Convention sur la diversité biologique

Convention sur les espèces migratrices

Eurosite

Global Nature Fund

Global Programme for Protection of Marine Environment from land based activities

International Ocean Institutes

La Banque mondiale

OMT (tourisme)

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Organisation des États américains

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

PNUE

Programme régional océanien de l'environnement (PROE)
Society for Ecological Restoration
Society of Wetland Scientists
Stetson University College of Law
The Nature Conservancy
UNESCO
Université Senghor
World Association of Zoos and Aquariums

Initiatives régionales

Centre Ramsar pour l'Afrique de l'Est (RAMCEA)
Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l'Ouest (CRR – CWA)
Centre régional Ramsar pour la formation et l'étude des zones humides dans l'hémisphère occidentale (CREHO)
Centre régional Ramsar pour l'Asie de l'Est (CRR – EA)
Initiative pour la conservation et l'utilisation rationnelle du bassin du Rio de la Plata
Initiative pour les zones humides des Carpates (CWI)
Initiative pour les zones humides du littoral de la mer Noire (BlackSeaWet)
Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet)
Initiative pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet)
Initiative régionale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes (HAW)
Initiative régionale pour la gestion intégrée et l'utilisation rationnelle des écosystèmes de mangroves et de récifs coralliens des Amériques
Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes (CARIWET)
Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie
Réseau des zones humides côtières d'Afrique de l'Ouest (WACOWet)
Réseau du bassin du Niger (NigerWet)

Annexe B

Fonds non administratifs 2016-2018 Explication des points

1. Recrutement de trois responsables régionaux (A)

Coût estimé : 900 000 CHF

Ces dix dernières années et depuis la formation des équipes actuelles chargées des régions (composées d'un Conseiller principal et d'un Conseiller assistant), face à l'augmentation du nombre des Parties contractantes, du nombre des initiatives régionales et du nombre des Sites Ramsar, la nécessité d'accroître la capacité des services régionaux du Secrétariat est devenue évidente.

La quantité d'avis demandés par les Parties contractantes quant aux dossiers relevant de l'Art. 3.2 et les besoins en ressources financières et techniques ont eux aussi considérablement augmenté; créer des postes de « Responsables régionaux » pourrait contribuer à résoudre cette situation. Parallèlement, offrir davantage de souplesse aux Conseillers principaux de façon à ce qu'ils puissent répondre à des questions plus vastes touchant au développement durable et à l'économie verte permettrait d'améliorer l'incidence globale de la Convention.

Le coût total du recrutement de trois Responsables régionaux au niveau P1 est estimé à 900 000 CHF; chacun aurait un mandat semblable à celui du Responsable régional pour l'Afrique, récemment rendu public.

2. Missions consultatives Ramsar (B)

Coût estimé : 600 000 CHF

Les Missions consultatives Ramsar visent à rassembler d'éminents scientifiques et autres conseillers pour fournir des orientations précises et éclairées aux Parties contractantes et à leurs partenaires sur la façon d'améliorer la gestion des zones humides d'importance internationale confrontées à des problèmes urgents.

Les Missions consultatives Ramsar sont un instrument précieux, efficace et largement éprouvé au sein de la Convention de Ramsar. Avec un coût estimé à 600 000 CHF, il serait possible de réaliser un total de 31 missions pour un coût présumé de 20 000 CHF chacune. Sous un autre angle, on peut aussi considérer que cette somme permettrait de mener deux ou trois missions par région et par an. Il est important de noter, cependant, que sur une année donnée, différentes régions auront peut-être besoin d'un degré d'attention différent dans le cadre des Missions consultatives Ramsar.

3. Soutien à la création d'un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides (C)

Coût estimé : 500 000 CHF

Pour réunir une coalition de gouvernements, de représentants du secteur privé et de membres de la société civile et étudier la possibilité de créer et de lancer un appel en faveur d'un Partenariat mondial pour la restauration des zones humides, il conviendrait d'obtenir un financement pour affecter du personnel à l'organisation et la gestion de ce projet.

Le coût estimé est de 500 000 CHF sur trois ans, sur la base d'un employé de niveau P2 et d'au moins un atelier restreint organisé chaque année pour faire avancer le projet.

Les Organisations internationales partenaires (OIP), les initiatives régionales et les Parties contractantes ont déjà manifesté leur intérêt envers une collaboration dans le but de créer un programme d'action et des projets de financement, sur la base d'un document de réflexion établi par le Secrétariat. Pour autant, élaborer un programme d'action ouvert à tous, aux résultats mesurables, fondé sur des principes communs et tenant compte des intérêts communs de différents

acteurs demandera énormément d'investissement en temps de la part du personnel et une attention particulière de la part du Secrétariat, des OIP et d'autres partenaires, en sus des Parties elles-mêmes.

4. Adoption de la langue arabe (D)

Coût estimé : 1,4 million de CHF

À la COP5 (Recommandation 5.15), à la COP10 (Rapport de la Conférence, alinéa 402) et à la COP11 (Résolution XI.1), les Parties contractantes arabophones ont fait part de leur volonté profonde de voir la langue arabe adoptée comme langue officielle/de travail de la Convention de Ramsar. En guise de réponse, une estimation du coût lié à l'intégration de l'arabe dans les travaux de la Convention a été soumise à la 47^e réunion du Comité permanent, en 2014 (DOC. SC47-02). Cette estimation comprenait un financement pour la traduction en arabe du site web de la Convention, du Manuel de la Convention de Ramsar et des Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides, ainsi que de documents destinés à la COP et aux réunions du Comité permanent et du GEST. Elle englobait également le montant des services d'interprétation au cours des sessions de la COP et des réunions du Comité permanent et les frais liés à l'engagement d'un collaborateur arabophone au sein du Secrétariat pour apporter un appui au quotidien aux pays arabophones.

L'arabe serait introduit de manière progressive dans les travaux de la Convention, si bien que des contributions volontaires inférieures au montant indiqué conviendraient, p. ex. pour entamer la traduction en arabe de plusieurs documents clés touchant à la Convention. Les pays arabophones, notamment, sont encouragés à verser une contribution volontaire.

5. Gestion d'un réseau virtuel de professionnels des zones humides (E)

Coût estimé : 360 000 CHF

Pour atteindre l'objectif consistant à disposer d'un réseau dynamique de professionnels des zones humides, il importe de mettre en place un système dédié et de lancer des activités de mobilisation pour trouver les personnes compétentes par le biais des Parties, des OIP et d'autres partenaires. Il s'agirait en tout premier lieu de faire appel aux Correspondants des Autorités administratives, puis aux OIP. Pour toucher un public le plus large possible, il convient de vérifier les coordonnées des personnes concernées, notamment leurs adresses postales et électroniques. Trouver les bonnes personnes suppose également la création d'une base de données moderne capable de renfermer toutes les données utiles, de classer les informations selon différentes catégories et de les rendre accessibles, ce qui permettra aux Parties, par l'intermédiaire du Secrétariat, d'obtenir des informations pertinentes sur les besoins, expériences, activités, réussites et difficultés rencontrées; le réseau pourrait également être mis à profit pour transmettre des messages à un public cible.

Le coût estimé comprend une mise à niveau du logiciel de la base de données de façon à rassembler la totalité du public intéressé par la Convention et à être en mesure de contacter, interroger et solliciter des commentaires de la part de milliers de professionnels des zones humides. Le montant de cette mise à niveau devrait être de 45 000 CHF. Il conviendrait de recruter un administrateur auxiliaire pour s'occuper, aux fins de la base de données, de la saisie des données, de la gestion des résultats et du développement des capacités pour un coût de 105 000 CHF par an (soit un coût total de 315 000 CHF).

6. Programme de travail du GEST (F)

Coût estimé : 750 000 CHF

Le Secrétariat propose d'affecter 750 000 CHF à l'appui du nouveau programme 2016-2018 du GEST à l'aide de dispositions visant à examiner les procédés et produits du GEST, à se conformer à la nouvelle stratégie et à fournir des avis techniques sur mesure en réponse à des besoins précis. Si les membres du prochain GEST ne seront nommés qu'après la COP12, le Secrétariat a d'ores et déjà

établi une estimation des coûts externes liés à la conception de produits du GEST pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du prochain Programme de travail.

En conséquence, le Secrétariat propose de consacrer 602 000 des 750 000 CHF à la réalisation et à la publication des produits du GEST ci-après (Notes d'information scientifique et technique et Rapports techniques Ramsar), lesquels correspondent aux cinq domaines thématiques du Programme de travail du GEST pour la prochaine période triennale et comprennent :

- Méthodes/outils pour le suivi des Sites Ramsar, notamment la réalisation d'études, de travaux cartographiques et d'inventaires
 - Trois notes d'information : une sur les politiques et les raisons poussant à assurer un suivi des zones humides à l'intention des décideurs, et deux sur la réalisation d'études, de travaux cartographiques et d'inventaires à l'intention des praticiens.
 - Formation : quatre ateliers régionaux et trois séminaires en ligne (en anglais, français et espagnol).
- Meilleures pratiques pour élaborer et appliquer les plans de gestion pour les aires protégées/Sites Ramsar
 - Une note d'information à l'intention des praticiens inspirée du Manuel Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides n°18, et gestion du cycle de vie.
 - Formation : quatre ateliers régionaux et trois séminaires en ligne (en anglais, français et espagnol).
- Méthodes de valorisation des biens et services des zones humides
 - Un Rapport technique Ramsar (RTR) : mettre à jour et créer une nouvelle présentation pour le RTR n°3.
 - Neuf notes d'information : une à l'intention des décideurs sur la valorisation des zones humides, huit à l'intention des praticiens dont quatre consacrées aux types de zones humides marines/côtières et quatre sur les types de zones humides intérieures.
 - Une fiche d'information sur la valorisation des zones humides.
 - Formation : quatre ateliers régionaux et deux séminaires en ligne (chacun dans les trois langues de la Convention)
- Concilier conservation des zones humides et développement : infrastructure, urbanisation et agriculture
 - Quatre notes d'information :
 - deux à l'intention des décideurs : une pour les décideurs en politiques urbaines et une pour les décideurs en politiques agricoles;
 - deux à l'intention des praticiens : marche à suivre pour des zones humides urbaines prospères et marche à suivre pour concilier zones humides et agriculture.
 - Deux fiches d'information : une sur les zones humides urbaines et une sur les zones humides et l'agriculture.
 - Formation : quatre ateliers régionaux et deux séminaires en ligne (chacun dans les trois langues de la Convention).
- Changements climatiques et zones humides : méthodes de piégeage du carbone
 - Un RTR sur le pourquoi et le comment du piégeage et du stockage du carbone.
 - Une note d'information à l'intention des praticiens sur le fonctionnement du piégeage du carbone.
 - Une fiche d'information sur les zones humides et le piégeage du carbone.
 - Formation : un séminaire en ligne dans les trois langues de la Convention.

Le Secrétariat propose en outre d'affecter 148 000 CHF à d'autres frais plus généraux (ne présentant pas un lien direct avec les cinq domaines thématiques mais utiles aux travaux du GEST) liés à l'élaboration et à la refonte de produits à caractère scientifique et technique plus axés sur la communication, notamment :

- la réalisation de 18 fiches d'information sur les services des zones humides et des demandes ponctuelles;
- la refonte des Manuels Ramsar de façon à ce qu'ils puissent servir de supports de formation, au moyen d'une nouvelle présentation;
- la création de services de bases de données à des fins d'orientation, y compris l'insertion de l'espace de travail du GEST dans le site web de la Convention et l'ouverture d'une rubrique contenant des orientations destinées au public à l'intérieur du site.

7. Appui aux Réseaux d'initiatives régionales et Centres régionaux. Financement pour les activités prioritaires (G)

Coût estimé : 820 000 CHF

Les initiatives régionales pour la période triennale 2013-2015 sont au nombre de 15. Elles comprennent quatre centres régionaux axés sur la formation et le développement des capacités : en Afrique de l'Est (à Kampala, Ouganda), dans l'hémisphère occidental (à Panama, Panama), en Asie centrale et occidentale (à Téhéran, République islamique d'Iran) et en Asie orientale (à Changwon, République de Corée). Le rôle du Secrétariat est de les aider à atteindre plusieurs objectifs stratégiques dont :

- obtenir un appui à long terme de la part du pays hôte;
- obtenir un soutien technique et financier conséquent de la part de tous les autres pays concernés;
- créer des mécanismes de gouvernance solides, indépendants et transparents;
- élaborer et proposer des programmes de développement des capacités véritablement internationaux axés sur les objectifs fondamentaux de la Convention de Ramsar.

En sus des quatre centres, on dénombrait pour la période 2013-2015 11 réseaux dédiés à la coopération au niveau régional axés sur la côte ouest-africaine, le bassin du fleuve Niger, la région des Hautes Andes, le bassin du Río de la Plata, les Caraïbes, les mangroves et les récifs coralliens, les oiseaux migrateurs sur la voie de migration d'Asie orientale/Australasie, le bassin méditerranéen, la région des Carpates, la région nordique-baltique et les côtes de la mer Noire et de la mer d'Azov. Dans ce cas également, le rôle du Secrétariat est d'appuyer les efforts déployés pour obtenir une reconnaissance officielle et un soutien de la part de tous les pays concernés, d'établir des structures de gouvernance opérationnelles et transparentes et de mettre en œuvre des programmes de travail annuels impliquant tous les partenaires concernés en sus des Autorités administratives nationales Ramsar.

Pour simplifier l'approche des initiatives régionales, encourager leur mise en harmonie avec le Plan stratégique de la Convention de Ramsar et favoriser une transition vers l'autonomie – gage d'une réussite à long terme – les coûts prévus pour mener à bien les activités comprennent :

- le recours à un cabinet-conseil pour passer en revue les activités passées et actuelles et la capacité à optimiser l'incidence des initiatives régionales dans le futur (60 000 CHF);
- le recrutement d'un responsable à temps partiel chargé de soutenir l'ensemble des initiatives régionales Ramsar (70 000 CHF par an);

- l'organisation d'une réunion annuelle des responsables des initiatives régionales pour discuter et mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience (60 000 CHF par an);
- la mise à disposition de suffisamment de fonds pour soutenir des activités communes visant à contribuer à la levée de fonds et à favoriser l'autonomie financière des initiatives régionales (370 000 CHF).

8. Accroître les compétences et disposer de personnel qualifié en techniques d'observation de la terre et participation du public à la recherche scientifique (H)

Coût estimé : 350 000 CHF

La capacité de la technologie satellitaire à provoquer un changement radical en ce qui concerne la connaissance de la situation et des tendances relatives à la dynamique, à l'état et à la santé des zones humides est énorme. La Convention de Ramsar a une longue et solide expérience en matière d'utilisation de données satellitaires, ces dernières lui servant à favoriser et à étayer les décisions concernant l'utilisation rationnelle des zones humides et à promouvoir la coopération internationale. Les travaux du GEST sur l'« État des zones humides du monde » servent de jalon quant à l'évolution des tendances tandis que le projet Globwetland de l'Agence spatiale européenne dans la région méditerranéenne et en Afrique rend possible une prise de décision plus éclairée quant à l'avenir des zones humides.

À titre d'exemple, la carte mondiale des mangroves établie par l'Agence spatiale japonaise peut servir à optimiser l'utilisation des ressources limitées disponibles pour améliorer la restauration des mangroves et lutter contre la disparition et la dégradation des zones humides. De même, la cartographie des zones humides d'Afrique entreprise par l'Agence spatiale européenne (en appui à la Convention de Ramsar) permettra d'avoir une meilleure connaissance de leur état et de leur évolution et de prendre les mesures préventives nécessaires; il importe à présent de prévoir des séances de développement des capacités ciblées de façon à aider les Parties à exploiter ces données et les analyses disponibles.

Pour accroître les compétences des Parties et des partenaires et les aider à exploiter des ensembles de données modernes et à avoir accès aux données les plus récentes, il est proposé d'organiser des séminaires en ligne et de fournir des conseils techniques et stratégiques précis au titre d'un atelier mondial (50 000 CHF); pour atteindre cet objectif, fournir une assistance aux Parties et appuyer l'élaboration de produits ciblés, il conviendrait de renforcer la capacité du Secrétariat en créant un poste de niveau subalterne (100 000 CHF par an).

9. Le Réseau culturel Ramsar : Célébrer la culture dans les zones humides (I)

Coût estimé : 400 000 CHF

En adoptant la Résolution VIII.19 en 2002 et la Résolution IX.21 en 2005, les Parties contractantes à la Convention de Ramsar ont décidé de renforcer le rôle de la culture en appui à l'utilisation rationnelle et à la coopération internationale en faveur des zones humides, rôle soutenu par un document d'orientation (2008). Pour aider à faire progresser et renforcer l'appréciation de la culture, des zones humides et des moyens d'existence, la Fondation Mava a versé des fonds de départ pour un ensemble d'activités visant à revigorer le Réseau culturel Ramsar – un réseau, en pleine expansion, de particuliers et d'organisations qui souhaitent collaborer et partager leur expérience en la matière.

Cinq domaines d'activités ont été définis, comprenant le renforcement de la politique internationale; des connaissances bien documentées sur les liens qui unissent la culture et les zones humides; la construction d'une communauté mondiale d'organisations et de particuliers, appréciant plus profondément la valeur et l'importance culturelle des zones humides; des partenariats efficaces et bien gérés; et un « Réseau culturel Ramsar » fort et dynamique, ayant un impact soutenu à long

terme. Les cinq thèmes choisis pour ces domaines sont : i) le patrimoine naturel ii) l'agriculture et l'alimentation iii) les loisirs, la détente et le tourisme, iv) l'art et l'architecture, et v) les histoires pour enfants.

Le financement de contrepartie estimé et requis pour pouvoir bien progresser s'élève à 400 000 CHF pour la période triennale.

10. Fonds de petites subventions (J)

Coût estimé : 2,1 millions CHF

Depuis 25 ans, l'application de la Convention de Ramsar par les Parties et partenaires est renforcée par des subventions, dispensées par la Convention de Ramsar, avec le soutien des Parties. C'est ainsi que la Subvention suisse pour l'Afrique a apporté un soutien financier à 90 projets, dans quarante pays d'Afrique. Le fonds Wetlands for the Future, soutenu par les États-Unis a fourni un appui financier à 290 projets en Amérique latine et les Caraïbes, dont 83 ont englobé des activités dans des Sites Ramsar. Depuis 1991, un mécanisme, le Fonds de petites subventions, a également soutenu des activités très variées, liées à la Convention. En 2014, le Gouvernement de la Norvège a fourni un appui de départ pour un portefeuille de projets de restauration des zones humides bénéficiant aux populations de régions très peuplées, pouvant déboucher sur d'autres possibilités.

Pour reconstituer les mécanismes d'appui financier mentionnés ci-dessus et saisir les possibilités qui se présentent, nous avons l'ambition de trouver d'autres bailleurs de fonds et possibilités de financement. Il serait préférable que les nouveaux fonds dépassent le chiffre de 500 000 CHF par an versés par un bailleur de fonds particulier pour améliorer l'efficacité et diminuer les frais de transaction pour le Secrétariat.

11. Système en ligne pour les rapports nationaux (K)

Coût estimé : 230 000 CHF

Afin de partager, de manière transparente, les données sur l'application de la Convention, il sera utile d'élaborer un système d'établissement des rapports en ligne à partir des indicateurs conçus pour le 4^e Plan stratégique 2016-2021.

Le chiffre de 230 000 CHF nécessaire à ces travaux comprend les coûts présumés de la mise à jour du modèle de rapport national pour la COP 13, la sous-traitance au Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE pour aider à élaborer les indicateurs et le système de rapport en ligne, la traduction en français et en espagnol et la vérification par le personnel compétent du Secrétariat.

12. Programme Ramsar de CESP (L)

Coût estimé : 600 000 CHF

Le Programme Ramsar de CESP est important pour les résultats que les Parties souhaitent obtenir en matière de développement des capacités, de renforcement de la sensibilisation et de l'éducation et de participation au processus de gestion des zones humides. Parmi les besoins les plus immédiats, il en est un qui est fondamental, à savoir l'organisation d'une série d'ateliers pour échanger des informations au sein d'une même région et sur des thèmes spécifiques tels que les centres d'éducation aux zones humides au niveau mondial.

Le nécessaire développement des capacités des professionnels des zones humides est ancré dans le réseau virtuel qui fournit des domaines et thèmes d'attention tandis que le Programme de CESP aide à préparer les manuels de formation, webinaires, cours virtuels en ligne, le matériel écrit, etc., indispensables. La production de ce matériel sera confiée de manière directe ou externe à des organismes tels que des instituts universitaires techniques, l'UNESCO ou à des centres de formation

consacrés à l'eau. Un système de bourses serait très utile pour atteindre les pays les moins développés et renforcer leurs capacités d'assister à des cours de gestion des zones humides et de l'eau à l'université de Wageningen et de Delft UNESCO Delft par exemple, parmi les nombreux cours offerts dans le monde entier.

Les relations intimes entre la CESP, le réseau virtuel et le GEST produiront un flux d'informations qui renforcera l'application efficace de la Convention en enrichissant les connaissances des personnes et des institutions.

Le passage du GEST actuel à un produit plus technique et plus taillé sur mesure nécessite la préparation d'un grand nombre de documents scientifiques écrits dans un langage clair et facile à traduire, ce qui est essentiel pour la diffusion des questions de CESP dans le monde entier. Par ailleurs, les relations étroites entre la CESP et le GEST appellent à l'unification des sites web en une seule base de données répondant aux besoins de 168 Parties et de 150 000 professionnels des zones humides. Les coûts prévus comprennent :

- 4 ateliers régionaux : 30 000 CHF chacun (120 000 CHF)
- 4 ateliers thématiques : 50 000 CHF chacun (200 000 CHF)
- Programme de bourses : 100 000 CHF
- Unification du matériel dans le site web de Ramsar : 70 000 CHF
- Production de matériel GEST/CESP : 110 000 CHF

13. Journée mondiale des zones humides (M)

Coût estimé : 150 000 CHF

Depuis 15 ans la Convention a la chance de bénéficier d'un appui constant, considérable et soutenu du Groupe Danone pour les travaux relatifs à la Journée mondiale des zones humides (JMZ) et à la communication sur les zones humides. Tandis que s'ouvre la nouvelle période triennale, nous avons aussi besoin de trouver des fonds qui nous aideront à soutenir la JMZ, au moins au même niveau que les fonds qui nous ont été fournis généreusement à ce jour (150 000 euros). Nous espérons aussi pouvoir obtenir un supplément de fonds par un meilleur alignement entre les ambitions et les objectifs de la Convention et d'une industrie mondiale de l'alimentation et de l'eau.

En outre, il est considéré stratégique et nécessaire que les Parties contribuent à ce programme pour mieux faire entendre leur voix et affirmer leur place dans le débat. Les perspectives d'un public fort de sept milliards de personnes devraient intéresser les leaders mondiaux qui souhaitent promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides et démontrer les meilleures pratiques par la communication à l'échelon mondial.

14. Rapport sur 'la Perspective des Sites Ramsar' (N)

Coût estimé : 225 000 CHF

La 48^e Réunion du Comité permanent a approuvé un projet de résolution sur 'l'état des Sites Ramsar' dans lequel la Conférence des Parties contractantes

« DEMANDE au Secrétariat d'étudier la possibilité d'élargir la Perspective du patrimoine mondial de l'UICN à 100 autres Sites Ramsar menacés, d'estimer les coûts, de proposer des mécanismes financiers pour soutenir ces efforts, et de chercher un financement volontaire approprié. »

Pour ce faire, le plus efficace serait de sous-traiter un projet à l'UICN. Après discussion du projet avec le personnel de l'UICN, on considère que le projet comprendrait l'ajustement de la méthodologie de la Perspective pour Ramsar, la préparation d'une évaluation (100+ sites priorités), la mise au point d'une plateforme en ligne pour héberger les évaluations, la traduction des

évaluations dans les langues pertinentes et la préparation d'un rapport. Pour une période de trois ans, le coût est estimé à 225 000 CHF.

15. Réunions régionales pré-COP (O)

Coût estimé : 650 000 CHF

Les réunions régionales pré-COP sont des réunions de travail conçues pour analyser les questions et préoccupations importantes relatives à l'expansion de la Convention et de ses travaux. Les ordres du jour sont préparés soigneusement et permettent d'examiner les progrès et réalisations, de partager l'expérience, de résoudre des problèmes communs et d'évaluer les besoins d'actions futures. Pour que ces réunions régionales puissent avoir lieu et qu'elles aient des résultats positifs, il est nécessaire que les Parties contractantes apportent un appui financier suffisant.

Le coût estimé de 650 000 CHF est calculé d'après l'expérience passée et comprend les voyages et le per diem des participants des pays moins développés afin d'assurer leur pleine participation, ainsi que les coûts associés à la location des locaux de réunion et de l'équipement, lorsque le pays hôte ne les fournit pas.

16. Délégués parrainés pour la COP (P)

Coût estimé : CHF 600 000

Pour que la Conférence des Parties soit couronnée de succès, il faut assurer la participation de toutes les Parties contractantes, et le Secrétariat recherche toujours une assistance financière partielle pour plus de 120 États membres figurant sur la liste OCDE/CAD des bénéficiaires de l'aide.

Si l'on compte sur la participation d'un délégué par pays, le financement requis pour les frais de voyage est de 600 000 CHF.